



Déclaration préalable du

Sgen-CFDT

CTSD des Yvelines le 9 novembre 2017

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons, comme toujours, en préalable, à remercier l'ensemble des services pour les documents et le travail conséquent fourni.

Tout d'abord, vous le savez, il n'est pas dans les habitudes du Sgen-CFDT de l'académie de Versailles de se livrer, en CTSD, à de grandes envolées, lyriques ou polémiques, concernant la politique nationale, cependant nous tenons à déplorer les reports suivants :

- au 1^{er} janvier 2019 pour la conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire, initialement prévue le 1^{er} janvier 2018.
- au 1^{er} janvier 2020 pour la revalorisation des grilles, initialement prévue le 1^{er} janvier 2019.
- au 1^{er} janvier 2021 pour la création d'un 7e échelon dans la nouvelle grille de la hors-classe, initialement prévue le 1^{er} janvier 2020.

Le Sgen-CFDT s'était fortement engagé dans le protocole PPCR car une petite augmentation , même critiquable pour d'autres raisons, est toujours préférable à une stagnation entraînant une paupérisation. Il n'est sans doute pas nécessaire de signaler dans cette assemblée qu'en siégeant en Commission Départementale des Affaires Sociales, cette paupérisation des personnels, titulaires et contractuels, de l'Education Nationale est une réalité et tout particulièrement dans les Yvelines.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT s'inquiète des premières mesures prises par le Ministre de l'Éducation Nationale et constate que sa communication prend le pas sur la concertation.

La réforme du collège connaît des aménagements. Certains d'entre eux apportent une réelle souplesse aux établissements, comme la liberté accordée en matière de thématiques

pour les EPI. D'autres font perdre de la cohérence à la réforme tout en donnant l'impression de céder aux demandes des familles les plus favorisées. Quel signal est donné aux équipes qui se sont investies, ont fait évoluer leurs pratiques pédagogiques au prix d'un travail considérable, quand on laisse à penser que l'AP ou les EPI ne sont pas si importants que cela, au point de pouvoir choisir entre ces dispositifs ?

Néanmoins, revenons sur la situation de notre département :

- concernant les effectifs d'élèves, nous sommes, par rapport aux effectifs prévus en juin, à +50 élèves en Segpa, moins 753 en collège et + 119 élèves en lycée.
- concernant les dotations finales, nous sommes, par rapport aux dotations prévues, à + 26,6 h en Segpa, + 393,91 h en collège et + 427,03h en lycée.

Nous pourrions, si nous nous arrêtons là, constater une hausse de la dotation... mais qui n'est liée, en fait, qu'à la hausse d'effectifs d'une année sur l'autre.

Cependant, 28 collèges du département « perdent » 20 élèves ou plus. Comment expliquez-vous ces départs ou tout au moins ces non-affectations par rapport aux prévisions de juin ? Ceci est d'autant plus inquiétant que ce sont des secteurs géographiques qui sont surtout impactés : Conflans Ste Honorine, Elancourt, Guyancourt, les Mureaux, Montigny le Bretonneux, Poissy, Sartrouville.

6 lycées du département voient entre 30 et 80 élèves attendus ne pas être inscrits. Comment expliquez-vous ces baisses ? Est-ce lié à aux flux naturel de population ou cela relève-t-il d'un autre choix ? Il y a le cas du lycée Weiss de Achères, du LPO Claudel à Mantes la Ville, du LPO Le Corbusier à Poissy, du lycée Jeanne d'Albret à St Germain en Laye, du lycée Viollet le Duc à Villiers Saint Frédéric et du LPO Lavoisier à Porcheville (qui, par ailleurs, pour ce dernier connaît un problème récurrent et inadmissible de l'accès au gymnase) .

En outre, nous avons aussi été alertés du fait de l'existence, encore début octobre, de postes non pourvus en lycée et en collège en sciences physiques, en mathématiques, en technologie et en anglais. L'an dernier, lors de ce CTSD bilan de rentrée, vous parliez de 1 % de personnel non nommé à la rentrée en précisant que nous étions dans la moyenne de l'académie de Versailles, qu'en est-il cette année ?

Enfin, et vous vous en doutiez, nous nous interrogeons sur le dispositif « devoirs faits ». En effet, ce dispositif doit être mis en place à l'heure actuelle et nous aimerions savoir quelle

visibilité vous avez sur sa mise en place ? Les HSE nécessaires à son fonctionnement ont-elles été versées aux établissements ? Les principaux de collège ont-ils été destinataires des informations nécessaires à la mise en paiement des HSE en direction des équipes Vie Scolaire?

Certes, la capacité ou non des familles à accompagner leurs enfants dans la réalisation des devoirs est source d'inégalités. Néanmoins, le dispositif tel qu'il est imposé ne tient pas vraiment compte des réalités de terrain (durée de la journée des élèves, transports scolaires, nombre d'AED) et des projets d'établissement. Nous aimerions donc savoir quels retours vous ont été faits par rapport à ceci ?

En vous remerciant, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs de votre attention.

Sylvie HOPKINS, représentante au CTSD du 78 pour le Sgen-CFDT

contact : 78@sgen.cfdt.fr